BUREAU SYNDICAL DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES
Jeudi 17 septembre 2026 à 17h
Salle de réunion – Locaux du SDEV

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 17 SEPTEMBRE 2026
ORDRE DU JOUR DU BUREAU

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 18 juin 2026,

2. Modification du règlement des aides à l'investissement photovoltaïque,

3. Attribution de concours financiers au titre de l'aide à l'investissement photovoltaïque,

4. Questions diverses.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU SDEV DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 17 septembre à 17h, le Bureau du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à Epinal, sous la présidence de Monsieur Thierry CHAPELIER.

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h08.

Monsieur Jean-Michel COMBEAU, Vice-Président et Membre du Bureau, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des Membres du Bureau présents à cette réunion, ainsi que Monsieur Pascal VILLEMIN, Payeur Départemental.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Président procède à l'appel nominal des Membres du Bureau, le quorum est atteint et les débats peuvent donc avoir lieu.

SONT PRESENTS :
BRIOT Nicolas
CHAPELIER Thierry
COMBEAU Jean-Michel
FIORINI Valentin
GUGLU Mustafa
LEDRAPIER Bertrand
PIERRE Gabriel
SIMONET Nicolas
TOUSSAINT Pascal

SONT EXCUSES/ABSENTS :
ARNOULD Joël
GEGOUT François
MAGGI Catherine
OHRESSER Jacques
RAFIKI Afafe
TRAMZAL Stéphane

Pouvoir :
- Monsieur Jacques OHRESSER donne pouvoir à Monsieur Thierry CHAPELIER

Participent également à la réunion :
- Monsieur Florent DUVAL, Directeur Général des Services,
- Madame Elise ANTOINE, Directrice Générale Adjointe,
- Monsieur Vincent MALBRANQUE, Directeur Technique,
- Monsieur Morgan FONTAINE, Conseiller en Energie Partagé.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical du 18 juin 2026

Monsieur le Président propose aux Membres du Bureau d'approuver le projet de procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical qui a eu lieu le 18 juin 2026. Ce projet a été communiqué à l'ensemble des Membres du Bureau Syndical avec la convocation à la présente réunion.

Aucune question n'étant soulevée, il convient aux Membres du Bureau d'approuver ce procès-verbal.

DELIBERATION N°B08/17-09-2026 :

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de procès-verbal de la réunion du Bureau du 18 juin 2026, transmis le 10 septembre 2026 aux Membres,
Entendu son rapporteur et après en avoir délibéré,

Le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Bureau du 18 juin 2026 tel que présenté.

Nombre de Délégués en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10

2 – Modification du règlement des aides à l'investissement photovoltaïque

Le Bureau a délégation du Comité Syndical de prendre toute décision concernant la définition des critères d'attribution des concours financiers relatifs aux projets photovoltaïques.

Au vu de l'évolution de la règlementation dans ce domaine, notamment, d'une part, les nouvelles obligations de solarisation, et, d'autre part, l'évolution de l'évaluation environnementale des matériels utilisés, il est apparu que le Règlement des aides apportées par le SDEV devait être modifié.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Morgan FONTAINE afin d'exposer les modifications envisagées.

Il est ainsi proposé :

- de rendre éligibles les projets répondant à l'obligation de solarisation dans le cadre de la Loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023,

- d'inscrire :
  « Les modules photovoltaïques faisant l'objet de la demande d'aide devront respecter le seuil maximal d'évaluation carbone simplifiée (ECS) applicable selon la méthodologie PPE2 (« mix pays ») en vigueur, conformément aux référentiels applicables définis dans les cahiers des charges des appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).
  À la date du 1er septembre 2026, le seuil maximal retenu par le SDEV est fixé par la PPE2-V2 à 740 kg éq. CO_2/kWc.
  Le demandeur devra transmettre une attestation ou un certificat d'évaluation carbone simplifiée délivré par Certisolis ou par un organisme certificateur disposant des accréditations requises par la réglementation applicable.

  En cas d'évolution de la méthodologie d'évaluation carbone ou du seuil associé, le référentiel et le seuil en vigueur à la date de la demande d'aide seront applicables.
  Toute aide déjà attribuée restera soumise aux conditions en vigueur lors de son attribution. »

En lieu et place de :
*« L'évaluation carbone simplifiée des modules devra être au niveau bas carbone soit inférieure à **550 kgCO_2/kWc**. Une attestation de certification type Certisolis devra être transmise. »*

Par ailleurs, l'éligibilité des projets rendus obligatoires augmentant le nombre de dossiers potentiels, il est également proposé de modifier la clause limitant le financement à un dossier par an par porteur de projet, en le portant à deux projets par an par porteur de projet.

Le projet de Règlement modifié est joint en annexe de la convocation à la présente réunion.

Concernant le seuil de l'évaluation carbone, Monsieur Nicolas BRIOT souhaite savoir si c'est seulement le mode de calcul qui a changé.
Monsieur Mogan FONTAINE confirme en effet, notamment au vu de la durée de vie allongée des panneaux.

Monsieur Nicolas BRIOT demande quel est le budget alloué à ce programme.
Madame Elise ANTOINE indique qu'un budget de 375 000 € avait été voté par le Comité Syndical sur le Budget Annexe Transition Energétique.
Monsieur Florent DUVAL précise ainsi que le programme pourra être mené jusqu'à épuisement de ces fonds.
Monsieur Morgan FONTAINE ajoute que pour l'heure, il reste 317 000 € sur ce budget.

Monsieur Nicolas BRIOT demande ensuite quel texte oblige le SDEV à financer ces opérations.
Monsieur Florent DUVAL et Madame Elise ANTOINE indiquent qu'il n'y a nulle obligation, c'est une volonté politique des Elus du SDEV.

17h 15 : Arrivée de Monsieur Gabriel PIERRE.

Monsieur Nicolas BRIOT souhaite connaitre le coût d'une tonne de CO2 évitée grâce au photovoltaïque.
Monsieur Morgan FONTAINE répond que le calcul doit pouvoir se faire mais qu'il n'a pas les chiffres actuellement.

Monsieur Pascal TOUSSAINT précise que la nouvelle norme sur les panneaux fait augmenter le prix de ceux-ci ; de l'ordre de 4 fois plus chers.
Monsieur Morgan FONTAINE confirme que les prix augmentent mais les certifications et les garanties sont plus étendues.
Pour Monsieur Bertrand LEDRAPIER, cela revient à subventionner les fabricants de panneaux.

Monsieur Nicolas BRIOT s'interroge quant à l'efficacité des aides à l'investissement photovoltaïque par rapport aux aides à la rénovation énergétique.
Monsieur le Président répond que le cœur du métier du SDEV étant l'électricité, le choix a été fait d'aider au développement du photovoltaïque. Le Service Transition Energétique propose également une prestation de Conseiller en Energie Partagé, et il existe d'autres organismes qui aident au financement de ce type de travaux.
Monsieur Morgan FONTAINE confirme que le programme Climaxion de la Région Grand Est, ainsi que le programme Actee sont des programmes très solides pour aider au financement de travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Le travail sur le photovoltaïque peut amener à une réflexion sur la mise en place de climatisation pour les écoles par exemple.
Monsieur Florent DUVAL confirme que les deux approches sont complémentaires.
Monsieur Bertrand LEDRAPIER souligne que climatiser en utilisant des panneaux photovoltaïques apporte du confort de manière plus vertueuse.

Monsieur Nicolas BRIOT engage la conversation sur la part de production d'électricité décarbonée en France. Il considère que cela représente 95 % de l'électricité produite.
Monsieur le Président et Monsieur Florent DUVAL soulignent la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, et également la question de l'indépendance vis-à-vis des coûts du marché, puisque les aides favorisent l'autoconsommation et donc la baisse du volume d'achat. D'où l'intérêt de croiser les courbes de production et de consommation.

Monsieur Nicolas SIMONET indique que ce matin à Vittel, a eu lieu l'inauguration d'un parc photovoltaïque de 5 ha, composé de panneaux provenant de Chine.

Concernant l'autoconsommation, Monsieur le Président ajoute que, malgré l'absence de consommation sur la période estivale, les lycées équipés de panneaux photovoltaïques par la Région Grand Est arrivent à 80 % d'autoconsommation.

Monsieur Nicolas BRIOT s'interroge également sur la rentabilité de tels investissements.
Messieurs Nicolas SIMONET et Morgan FONTAINE indiquent que les panneaux ont désormais des durées de vie de 40 ans.
Monsieur le Président précise qu'un retour sur investissement est possible en 12 ans en moyenne.

Monsieur Nicolas BRIOT demande quelle est la surface minimale à équiper pour bénéficier de l'aide.
Madame Elise ANTOINE et Monsieur Morgan FONTAINE indiquent qu'il n'y a pas de surface minimale. Au-delà des critères relatifs aux panneaux comme vu précédemment, les critères sont un taux d'autoconsommation minimal de 70 %, et des installations doivent être d'une puissance comprise entre 3 et 500 kWc.

Monsieur Nicolas BRIOT demande alors si les panneaux photovoltaïques fabriqués en Chine sont éligibles.
Messieurs Pascal TOUSSANT et Morgan FONTAINE précisent que la grande majorité des panneaux proviennent de Chine. Seule Voltec Solar assemble ses panneaux en France (Alsace) mais les cellules sont importées essentiellement de Chine.

Monsieur Mustafa GUGLU souhaite recentrer le débat sur le local, et l'aide apportée aux communes pour réduire leurs factures d'énergie ; le commerce international n'étant pas du ressort du SDEV.

Monsieur Nicolas BRIOT pense qu'il vaudrait mieux baisser les consommations, notamment en réduisant le chauffage.
Monsieur Morgan FONTAINE précise que les communes sont sensibilisées aux réductions de consommations, mais que dans les écoles notamment, cela est difficile ; les enfants ne peuvent pas étudier sereinement avec 19°C dans les salles.
Les Communes voudraient bien investir dans des solutions plus économes, mais il faut les aider.

Monsieur Bertrand LEDRAPIER souligne l'exemple de l'installation photovoltaïque du Syndicat des Eaux du Bolon, implantée à Girancourt : les usages ont été adaptés aux horaires de la production photovoltaïque.

Monsieur le Président indique que le problème est complexe et plus général. La distribution de valorisation de CEE à des gros producteurs pose souci ; cela pourrait être redistribuer à d'autres organismes plus indépendants. Toutefois, vu l'évolution à la baisse des tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque, les gros projets en revente totale d'électricité n'auront plus d'intérêt.

L'heure avançant, Monsieur le Président conclut le débat et demande donc aux Membres du Bureau de se positionner sur les modifications proposées.

DELIBERATION N°B09/17-09-2026 :

Vu la délibération n° 06/29-01-2025 du Comité Syndical adoptant les modalités de mise en œuvre du programme exceptionnel d'aide à l'investissement photovoltaïque, et donnant délégations au Bureau de prendre toute décision concernant la définition des critères d'attribution de ces aides,
Vu les délibérations n° 05/27-03-2025 et n° 18/27-11-2025 du Bureau adoptant le Règlement des aides à l'investissement photovoltaïque,
Considérant que des précisions doivent y être apportées,
Considérant le projet de règlement modifié des aides à l'investissement photovoltaïque,
Entendu son rapporteur et après en avoir délibéré,

Le BUREAU, à la majorité des Membres présents (8 pour + 1 pouvoir, et 1 contre : Monsieur Nicolas BRIOT),

APPROUVE le règlement des aides à l'investissement photovoltaïque tel que présenté.

Cette délibération annule et remplace celle du 27 novembre 2025.

Nombre de Délégués en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10

Monsieur Nicolas BRIOT souhaite toujours connaître le coût pour le SDEV d'une tonne de CO2 évitée grâce à ce programme.
Messieurs Florent DUVAL et Morgan FONTAINE prennent l'exemple de l'auvent photovoltaïque installé sur le parking du SDEV : 63 MWh d'électricité produite depuis mai 2023 soit 4.4 tonnes économisées pour un coût d'environ 25 000 € HT. Si l'on considère une durée de vie de l'installation de 40 ans, à raison de 1.3 tonne de CO2 économisée chaque année, la tonne « sauvée » coûte environ 480 € au SDEV.
Monsieur Pascal TOUSSAINT confirme les propos de Monsieur le Président en indiquant que le retour sur investissement d'une installation photovoltaïque est de 10 à 12 ans. Les technologies évoluent, et le stockage, même virtuel, tend à se développer.

Monsieur Nicolas BRIOT demande si le Règlement oblige à choisir des entreprises locales pour installer les panneaux.
Madame Elise ANTOINE et Monsieur Morgan FONTAINE indiquent que non, il n'appartient pas au SDEV d'imposer ce choix, mais des critères de certification RGE des entreprises sont demandés.

Monsieur Nicolas BRIOT s'offusque de la possibilité laissée aux communes de commencer les travaux avant d'avoir obtenu le concours financier du SDEV ; le risque est important pour la commune.
Messieurs Thierry CHAPELIER et Mustafa GUGLU ainsi que Madame Elise ANTOINE confirment bien qu'il s'agit d'une simple possibilité offerte aux collectivités qui le souhaitent, comme cela se fait pour toutes les autres aides accordées, y compris par d'autres collectivités telles que la Région et le Conseil Départemental.

3 – Attributions de concours financiers au titre de l'aide à l'investissement photovoltaïque

Le Bureau a délégation du Comité Syndical de prendre toute décision concernant la définition des critères d'attribution des concours financiers aux projets photovoltaïques, et a adopté le Règlement « aide au photovoltaïque ».

Plusieurs dossiers de demande d'aides ayant été déposés auprès du service Transition Energétique, il appartient aux Membres du Bureau d'attribuer ou non les aides sollicitées.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Morgan FONTAINE qui commente ainsi une présentation projetée des dossiers reçus de la part :

- de la commune de Bulgnéville pour un projet de construction d'un boulodrome équipé d'une ombrière photovoltaïque (73 kWc) pour une autoconsommation collective ouverte aux tiers. Devraient ainsi être alimentés, 19 bâtiments communaux et 6 artisans. Le taux d'autoconsommation prévu est de 100 %. L'économie sur la facture d'énergie de la commune est estimée à 5 200 € par an. C'est un responsable d'équilibre qui gère le surplus.
  Compte-tenu de la puissance de l'installation, Monsieur Bertrand LEDRAPIER demande s'il est nécessaire d'avoir de la haute tension en cas d'injection sur le réseau.
  Monsieur Florent DUVAL confirme mais le réseau est normalement en capacité d'accepter une telle puissance.

- de la commune de Vagney pour un projet de construction d'une maison de santé équipée de panneaux photovoltaïques (31 kWc) pour une autoconsommation collective patrimoniale.
  Monsieur Gabriel PIERRE souhaite savoir s'il y a un accompagnement du SDEV en termes d'ingénierie sur ces projets.

Monsieur Morgan FONTAINE indique que pour Vagney, le SDEV intervient uniquement comme financeur, alors que pour Bulgnéville, il a réalisé la note d'opportunité et intervient comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

- de la Communauté de Communes des Hautes Vosges pour la reconstruction de la piscine intercommunale située à Vagney équipée d'une installation photovoltaïque (50 kWc) pour une autoconsommation collective patrimoniale.
  Monsieur Morgan FONTAINE précise que le SDEV aurait pu financer un autre projet de la CCHV, mais celui-ci se retrouve remis en cause désormais compte-tenu des coûts très importants et non prévus de réfection de la structure pour soutenir le poids des panneaux.

Monsieur Mustafa GUGLU se demande si cela ne pose pas de souci qu'il y ait deux aides attribuées sur la même commune.
Madame Elise ANTOINE indique que non, puisqu'il s'agit de deux porteurs de projets différents (commune et communauté de communes). Par ailleurs, le Règlement venant d'être modifié, un même porteur de projet peut prétendre à deux aides par an.

Monsieur le Président précise que le suivi de ces projets sera réalisé sur les années à venir.
Monsieur Morgan FONTAINE confirme que pendant les trois premières années de la mise en service de l'équipement, les structures aidées doivent transmettre un rapport détaillé, permettant notamment au SDEV de vérifier le taux d'autoconsommation. Si celui-ci n'atteint pas les 70 % demandés, la collectivité doit rembourser l'aide perçue.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président soumet à l'approbation des Membres du Bureau les propositions faites.

DELIBERATION N°B10/17-09-2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 27/21-05-2026 du Comité Syndical portant délégations consenties aux membres du Bureau de prendre notamment toute décision concernant la définition des critères d'attribution et les attributions d'aides aux dossiers déposés au titre du programme d'aide à l'investissement photovoltaïque,
Vu la délibération n° 09/17-09-2026 du Bureau approuvant le règlement des aides à l'investissement photovoltaïque,
Vu les crédits disponibles,
Considérant les demandes reçues,
Entendu son rapporteur et après en avoir délibéré,

Le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents,

DECIDE d'attribuer les aides suivantes :

- **Communauté de Communes des Hautes Vosges – projet d'autoconsommation collective patrimoniale/piscine de Vagney – installation de 50 kWc : 15 000 €**
- **Commune de Bulgnéville – projet d'autoconsommation collective/création d'un boulodrome – installation de 73 kWc : 21 900 €**
- **Commune de Vagney – projet d'autoconsommation collective/Maison de Santé – installation de 31 kWc : 4 650 €**

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe du SDEV pour l'année 2026

Nombre de Délégués en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10

Monsieur Morgan FONTAINE poursuit le commentaire en présentant le premier projet pour lequel l'aide a été versée : celui du Syndicat des Eaux du Bolon évoqué précédemment par Monsieur Bertrand LEDRAPIER, en autoconsommation individuelle, et dont l'inauguration aura lieu ce samedi 19 septembre.
Comme indiqué, un automaticien est intervenu pour changer les usages et ainsi caler la consommation sur la production.
Le projet devrait être rentabilisé en 5 à 6 ans.

4 - Questions diverses

Aucune question n'est inscrite à l'ordre du jour, mais Monsieur le Président souhaite transmettre plusieurs informations aux Membres du Bureau.

- Lancement des marchés 2027-2030 : Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Florent DUVAL qui indique que le SDEV vient de publier, le 4 septembre, 5 avis de publicité pour les accords-cadres relatifs aux marchés de travaux, d'extensions, de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'électrification, ainsi que d'entretien des réseaux d'éclairage public et de fourniture de matériel d'éclairage public.
  Les réponses sont attendues pour le 16/10. L'analyse des offres sera réalisée par les Services et présentée en CAO puis Bureau sur la fin de l'année.

- Résultats de la consultation des Communes vis à vis de la compétence « éclairage public » : 476 réponses sur les 506 communes vosgiennes. 196 transfèrent entretien et investissement, et 98 transfèrent l'investissement. Ce sont donc 294 communes qui se sont déclarées favorables à un transfert de compétence auprès du SDEV (270 sur la période actuelle).
  En matière d'entretien, cela va représenter plus de 25 000 points lumineux.
  Monsieur le Président précise que sur ce sujet, il a rencontré Monsieur le Maire de Charmes et qu'un courrier lui rappelant les contraintes du SDEV lui a été adressé. A ce jour, la Commune n'a toujours pas délibéré.

  Monsieur Gabriel PIERRE demande quelle est la durée du transfert de compétence.
  Monsieur Florent DUVAL précise que ce transfert est opéré par périodes de 4 ans, afin d'utiliser au mieux la possibilité laissée par le code de la commande publique, et ne pas avoir à relancer des marchés plus régulièrement, car cela représente un temps de travail considérable et des coûts non négligeables.

- Réunions conjointes : Monsieur le Président informe les Membres du Bureau de la tenue tous les ans à l'automne de 5 réunions à destination des Maires, menées conjointement avec Enedis, et à son initiative.
  Les lieux et dates retenus cette année sont les suivants, sur le créneau horaire de 10h à 12h :
  Coussey - Vendredi 16/10 - Salle de réunion, 39 Grande Rue
  Saint Michel sur Meurthe - Mercredi 28/10 -Salle de restauration, 1 place Georges Phélipeaux
  Bleurville - Mercredi 4/11 - Salle des associations, 3 rue Moulin
  Gérardmer - Jeudi 12/11 - Salle d'armes (ou salle du Conseil), Mairie, 46 rue Charles-de-Gaulle
  Xertigny - Mercredi 18/11 - Salle polyvalente, 280 route d'Epinal au Centre

- Le prochain Comité Syndical aura lieu le jeudi 05/11 au Conseil départemental.
  Le calendrier des réunions 2027 a été évoqué en réunion de Vice-Présidents. Il sera transmis aux Délégués une fois finalisé. Il est notamment envisagé d'organiser le Comité Syndical relatif au Débat d'Orientations Budgétaires, qui est suivi de la traditionnelle cérémonie des Vœux au cinéma Palace d'Epinal. A cette occasion, il sera remis une médaille de vermeil à une agente, et peut-être dévoilé la nouvelle identité visuelle du SDEV ; un travail autour de la communication ayant été lancé avec le Centre de Gestion des Vosges. En effet, le Syndicat, bien qu'un des plus importants du Département notamment en termes budgétaires, manque de visibilité.

- Il conviendra de réunir dès que possible la Commission Consultative pour la Transition Energétique regroupant autant de délégués du SDEV que de représentants des EPCI. Il manque pour l'heure encore les coordonnées des représentants des Communautés de Communes Terre d'Eau et des Ballons des Hautes Vosges. Cette Commission a pour vocation principale de coordonner l'action locale dans le domaine de l'énergie et de mettre en cohérence les politiques d'investissement entre le Syndicat et les intercommunalités.

- Suite au travail des Communes sur les ZA EnR (zones d'accélération des énergies renouvelables), la DDT (Direction Départementale des Territoires) a sollicité le SDEV pour mener conjointement une démarche exploratoire notamment sur le potentiel photovoltaïque de 3 communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (Rupt Sur Moselle, Bussang et Le Thillot). Monsieur le Président souhaite qu'une convention de partenariat soit signée pour encadrer l'intervention du SDEV qui se ferait à titre gracieux de manière exceptionnelle.

- Consultation vidéoprotection : suite au courrier adressé à l'ensemble des Communes début juillet indiquant le souhait du SDEV de proposer à court terme un accompagnement à la mise en œuvre de la vidéoprotection, une vingtaine de communes se sont déclarées potentiellement intéressées et une dizaine ont indiqué être déjà équipées.
  Un travail de benchmarking et de formation des agents va être mené prochainement. D'autres Syndicats de la Région Grand Est ayant déjà cette compétence, des contacts seront pris avec eux.

- Contentieux à Deyvillers : un particulier a intenté une action contre le SDEV auprès du Tribunal Administratif de Nancy remettant en cause des travaux de renforcement du réseau électrique sur la commune de Deyvillers et notamment la pose d'un support sur le domaine public devant sa résidence secondaire. En novembre 2025, le TA a demandé le déplacement du poteau. Les études et démarches préalables venant d'être réalisées, les travaux devraient avoir lieu dans les 2 mois à venir.

- Différentes réunions (passées et à venir) :

  → Assemblée Générale de la SICAE Est : 11/06/26. Il s'agit du Concessionnaire du SDEV pour le territoire de la commune de Martinvelle uniquement. La SICAE (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité) est à la fois distributeur et fournisseur d'électricité sur le territoire de 175 communes.

  → PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) : le SDEV, APLC (Autorité Publique Locale Compétente) a organisé une nouvelle réunion le 06/07/26 avec les différents exploitants de réseaux et les communautés de communes et d'agglomération. Le travail d'élaboration du PCRS est mené conjointement avec l'IGN qui apporte une part de financement ; le projet est également soutenu par le FEDER via la Région Grand Est à hauteur de 60 %, soit 700 000 €. Il reste donc en Comité de Pilotage à finaliser la convention qui déterminera la part des différents intéressés.

  → Remise du CRAC. Les Concessionnaires Enedis et EDF sont venus remettre et commenter aux Président et Vice-Président en charge de la question, Monsieur Stéphane TRAMZAL, le 06/07/26, le Compte-Rendu d'Activité des Concessionnaires pour l'année 2025. Les résultats présentés sont plutôt bons.

  → Rencontre avec Monsieur le Maire de Golbey le 10/06/26. Monsieur Florent DUVAL et Madame Elise ANTOINE se sont rendus en Mairie de Golbey pour expliquer la procédure contentieuse lancée contre l'Etat relative au mode de calcul de l'accise sur l'électricité (principale ressource du SDEV d'environ 4 millions €) et qui pourrait avoir un impact pour la commune, si le Tribunal Administratif lui donnait raison.

  De fait, en 2023, la Taxe sur les Consommations Communales Finales d'Electricité est devenue Accise sur l'électricité et son mode de calcul a été modifié ; l'assiette notamment porte désormais sur l'ensemble des consommations d'énergie électrique

sur chaque commune, alors qu'auparavant seules les consommations des titulaires d'abonnements de moins de 250 kVA étaient prises en compte. Le montant final n'ayant pas évolué, il est désormais ventilé sur un volume d'énergie acheminée considérablement plus important et les grosses industries gourmandes en électricité pèsent donc lourd dans le calcul. Le montant peut donc être soumis à des variations importantes.
Or, il s'avère que les consommations électriques de la papèterie Norske Skog située à Golbey (qui perçoit l'accise en propre) sont imputées à la commune de Chavelot (pour laquelle le SDEV perçoit l'accise) en raison de la seule implantation du poste de livraison RTE sur ce territoire ; ce poste n'alimentant que la papèterie.
Des travaux de réfection de lignes de production et de nouvelles technologies ayant été mises en place sur cette industrie, la consommation électrique a fortement chuté, et l'accise versée au SDEV en 2025 s'en est trouvée impactée de près de moins d'1 million € (25 %).
Le SDEV demande donc que les consommations de cette industrie soient comptabilisées sur le territoire de la commune de Golbey. L'impact financier serait moindre pour la commune, de l'ordre de 70 000 €.

Monsieur Nicolas BRIOT se demande si cette baisse ne pouvait pas s'anticiper.

Monsieur Florent DUVAL et Madame Elise ANTOINE expliquent que le système est complexe et opaque, et que jusque-là, le rattachement des consommations de la papèterie de Golbey à Chavelot n'était pas connu. Il a fallu mener des investigations suite à la baisse d'accise pour en comprendre tous les ressorts. Par ailleurs, les industriels ne préviennent pas le SDEV de leurs projets ni de leur baisse de leurs consommations.

→ Une rencontre a été sollicitée auprès de Monsieur Roger ALEMANI, en qualité de Président de la SEM Terr'EnR, afin de voir comment le SDEV et la SEM pourraient travailler ensemble en notamment sur la PMO (Personne Morale Organisatrice) gérant les boucles d'autoconsommation.

→ Réunion Entente Grand Est : les Présidents et Directeurs des 8 Syndicats d'énergie du Grand Est ont prévu de se réunir le 1er octobre au SDEV pour se présenter et échanger sur les sujets communs [NB : en raison de l'indisponibilité imprévisible de plusieurs participants, la réunion sera reportée].

→ Assemblée Générale de l'AMV : 23/10/26. Comme tous les ans, le SDEV tiendra un stand sur le salon des collectivités vosgiennes.

→ Conférence NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) : comme tous les ans, Monsieur le Préfet recevra les propriétaires et gestionnaires de réseaux électriques en novembre pour réaliser un bilan des investissements réalisés et prévus : SDEV, La Bresse, Enedis et SICAE Est.

→ Audit sur site : dans le cadre du contrôle annuel des concessionnaires Enedis et EDF, un audit dans les locaux d'Enedis à Jeuxey et concernant l'exercice 2025, aura lieu les 02 et 03/12/26. Le SDEV est accompagné par un cabinet d'experts : AEC Energie, qui travaille avec beaucoup d'autres AODE (Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité) et a une connaissance parfaite des contrats de concession.

Monsieur le Président demande aux Membres du Bureau s'ils ont des points à aborder.

Monsieur Pascal TOUSSAINT indique que des travaux de renforcement du réseau électrique ont lieu à Jarménil, mais que la Commune a dû transférer l'éclairage public à sa charge. Il souhaite savoir si quelqu'un prend en charge une partie de ces frais.
Monsieur Florent DUVAL explique qu'il s'agit de travaux connexes à un déplacement du réseau électrique. Lorsque la commune a transféré la compétence « éclairage public » au SDEV, ce dernier gère les travaux et participe financièrement. En l'espèce, Jarménil, qui bénéficie d'un droit d'usage des poteaux électriques pour poser l'éclairage public, n'a pas transféré sa compétence au SDEV. La commune doit donc déplacer son réseau à ses frais, tout comme Orange ou Losange en ce qui concerne le réseau de télécommunications.

Monsieur Pascal TOUSSAINT indique qu'un coffret a été mis en place sur un support, côté route, et qu'il risque d'être arraché par un grumier.
Monsieur Vincent MALBRANQUE répond qu'il va se renseigner auprès du chargé d'affaires sur ce point [NB : il n'était pas possible de disposer le coffret sur une autre face du support, compte tenu de la configuration des lieux, d'où sa mise en place côté route].

Monsieur le Président porte également à la connaissance des Membres du Bureau que rendez-vous va être pris avec Monsieur Patrick MOREL, Directeur territorial d'Enedis, afin que ce dernier puisse exposer les démarches engagées par l'entreprise en matière de prise en compte de l'écologie (faune et flore).

18h39 : départ de Monsieur Nicolas BRIOT.

Monsieur le Président indique également que le travail repart après les congés estivaux. Chaque Vice-Président va s'approprier son domaine de compétence.

Monsieur Gabriel PIERRE indique que suite à un vol de câbles qui a eu lieu entre Bult et Sainte Hélène, une maison isolée inoccupée n'a pas été alimentée pendant plusieurs mois. Des travaux ont été faits et 300 à 400 m de câbles ont été enfouis dernièrement le long de la RD 46. Il se demande si c'est le SDEV qui a réalisé les travaux.
Monsieur Florent DUVAL indique que c'est sûrement Enedis ; en tout cas, ce n'est pas le SDEV.

Monsieur Nicolas SIMONET est en attente d'un devis suite à un vol de câbles d'éclairage public. Toujours concernant l'entretien de l'éclairage public, un prestataire l'a appelé hier pour réparer un point lumineux de la Mairie. Or, pour ce faire, il est nécessaire de passer par le grenier du locataire. Il faudrait donc prévenir plus tôt afin de de fixer rendez-vous avec ce dernier.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 18h43.

Le Président,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces extraits de délibérations après transmission au contrôle de légalité* ***(effectué le 18/09/2026)***
- *informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,*
- *certifie conforme le présent compte-rendu,*
- *informe que le présent compte-rendu sera adressé à l'ensemble des Membres de l'instance délibérative et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sous huitaine.*

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Thierry CHAPELIER

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel COMBEAU